

ASTI permanences juillet-août 2023

Juillet :

Accueil juridique jusqu'au lundi 17 juillet inclus.

Permanence juridique téléphonique : jusqu'au mardi 18 juillet inclus

Protection sociale jusqu'au 12 juillet inclus.

Autres permanences (courrier, domiciliations, aide alim) comme d'habitude jusqu'au 31 juillet inclus.

Août :

Reprise des permanences juridiques le lundi 21 août.

Permanence juridique téléphonique : reprise le mardi 22 août

Pas de permanence protection sociale en août.

Gestion et distribution du courrier, domiciliations, aide alimentaire : **le mardi et le vendredi de 10h à 12h avec 5 bénévoles, dont 2 ou 3 arrivent à 9h** pour la gestion du courrier de la veille.

Il faut un bénévole avec une clé dès 9h.

Possibilité que quelqu'un vienne la veille enregistrer et classer le courrier. Dans ce cas-là prévenir impérativement les bénévoles inscrits pour le lendemain. Les numéros de téléphone des bénévoles accueil sont dans le classeur rouge « Documents accueil ».

Validation des domiciliations : 8 personnes participant aux accueils peuvent valider actuellement (Anne, Elisabeth, Fatiha, Jean-Luc, Loïc, Marie-Hélène, Monique, Véronique). Si aucune d'elle n'est présente, la personne revient à la permanence suivante chercher son attestation. En cas d'urgence absolue appeler l'une d'entre elles.

Penser à sortir les poubelles grises le mardi et le vendredi.

Congés d'Elise : du 21 juillet au 4 août et du 11 août au 18 août.

Reprise du fonctionnement habituel : lundi 4 septembre.